



ROMANS FERRARI

Centre Médical de Rééducation Pédiatrique

Chers Parents,

Votre enfant a été admis au Centre Romans Ferrari et nous lui souhaitons un prompt rétablissement.

Ce livret d'accueil se veut pratique et susceptible de répondre à toutes les questions que vous pouvez vous poser sur les conditions du séjour de votre enfant.

Bien évidemment, nous vous invitons vivement à vous renseigner pour plus de détails auprès de l'ensemble du personnel qui se fera un plaisir de vous répondre.

Nous vous remercions de la confiance que vous nous accordez dans les soins de votre enfant.

Joël LHERMENAULT

Directeur

LIVRET D'ACCUEIL

SOMMAIRE

1. LES SOINS A L'ENFANT.....	p 2
2. LE SEJOUR DU PATIENT	p 4
3. MAISON DES FAMILLES	p 8
4. CHAMBRES PARENTS/ENFANT	p 9
5. LES REGLES DE VIE	p 9
6. COMMISSION DE REPRESENTANTS DES USAGERS.....	p 10
7. LA CHARTE DE L'ENFANT HOSPITALISE	p 11
8. REPERTOIRE TELEPHONIQUE	p 12

1. LES SOINS A L'ENFANT

Le Centre Romans-Ferrari accueille des enfants et adolescents de 0 à 20 ans, brûlés ou ayant subi des atteintes neurologiques ou polytraumatiques.

Votre enfant sera pris en charge par :

➤ Les Médecins

L'équipe médicale de Romans-Ferrari se compose de médecins de médecine physique et de réadaptation responsables du projet thérapeutique de l'enfant en collaboration avec un pédiatre :

- Service des brûlés et polytraumatisés :

Docteur Renaud TAVERNIER

Docteur Sara ARIAS

Docteur Lorraine CHARVOLIN

- Service des cérébrolésés

Docteur Agnès REDON

Docteur Anne-Sophie EYRAUD

Docteur Marie GODMER

- Pédiatre :

Docteur Louise HAUTIN

- Pédopsychiatre :

Docteur Olivia GRAVIL

Les médecins attachés à l'unité de soins de votre enfant décident du traitement nécessaire, ainsi que de la durée de son hospitalisation.

Pour prendre rendez-vous avec le médecin de votre enfant, contactez le secrétariat médical.

➤ L'Equipe de Soins

Mme Janique LE DOT, Cadre de Santé secteur brulo-ortho

Mme Alexandra HOARAU, Cadre de Santé secteur neurologie

Organisent le travail de nuit et de jour des équipes suivantes :

Infirmiers et Infirmières Puéricultrices, Auxiliaires de Puériculture, Aides-soignantes, Aides Médico-Psychologiques, Educateurs de Jeunes Enfants et Moniteurs Educateurs.

➤ L'hygiène

L'équipe du CLIN (Comité de Lutte contre les Infections Nosocomiales) qui s'occupe de l'hygiène, sensibilise les parents sur les mesures de prévention simples à respecter pour éviter les transmissions et les infections nosocomiales (c'est-à-dire les infections contractées sur le site hospitalier). **IL FAUT SE LAVER LES MAINS** à l'eau et au savon, avant de s'occuper de son enfant et en quittant le Centre, et plus souvent si nécessaire.

En cas de bactéries résistantes, les médecins vous informeront sur les mesures spécifiques à prendre.

➤ L'Equipe de Rééducation

Kinésithérapeutes, Ergothérapeutes, Orthophonistes, Psychomotriciennes, orthoprothésistes, couturières

Cadre de Rééducation : Aurélie LACROIX

➤ **L'équipe éducative et soignante**

Elle est constituée d'éducateurs spécialisés, de moniteurs-éducateurs, d'éducateurs de jeunes enfants, d'aides-soignantes, d'aides médico-psychologiques, d'auxiliaires de puériculture.

En dehors des temps scolaires et de soins, votre enfant vit dans un groupe d'enfants de son âge. Des éducateurs l'accompagnent dans sa vie quotidienne lui apportant l'aide nécessaire, sur le plan matériel et psychologique. L'objectif est que le traitement de chaque enfant se déroule dans un climat de confiance, apaisant et réconfortant.

➤ **Les psychologues**

- **Mme Marine DRUAUX**, Psychologue Clinicienne rattachée au service Cérébro-Lésés
- **Mme Pauline CUZOL**, Psychologue Clinicienne rattachée au service Cérébro-Lésés
- **Mme Amandine LACROIX**, Psychologue Clinicienne rattachée aux services Brûlés, Orthopédie et Traumatologie
- **M. Maxime BOUVIER**, Psychologue Clinicien rattaché aux services Brûlés, Orthopédie et Traumatologie – Pool 0-6 ans et Hospitalisation de Jour Adultes
- **Mme Florie HURIAUX**, Neuropsychologue
- **Mme Florine BAUDIN**, Neuropsychologue

➤ **Les autres intervenants**

Orthoptiste, Orthodontiste, Pharmacien.

➤ **L'équipe scolaire**

Mme Véronique BOUILLOUX, Directrice scolaire

Prise en charge scolaire : l'école spécialisée du Centre Romans Ferrari a pour objectif de permettre la poursuite de la scolarité à l'enfant hospitalisé, de lui redonner un statut d'élève en vue de sa réinsertion dans le milieu scolaire qu'il fréquentait.

En relation avec l'établissement d'origine, l'enseignement adapté au cas de chaque enfant malade est assuré par:

- des Enseignants Spécialisés de l'Education Nationale pour les classes maternelles et primaires,
- des Professeurs de l'Education Nationale pour les cours du collège,
- des Professeurs de l'Education Nationale pour les cours du Lycée.

Cet enseignement vise la préparation aux examens de : CAP, BEP, Brevet des Collèges, Baccalauréat ...

2. LE SEJOUR DU PATIENT

2.1 ORGANISATION DES SERVICES

➤ Les services d'accueil et d'hébergement

Les services d'hébergement sont organisés en fonction de la pathologie de l'enfant :

ATTEINTES NEUROLOGIQUES :

- Service du SAS : accueil des enfants cérébro-lésés au sortir de l'hôpital, quel que soit l'âge, pour les soins de rééducation intensive.
- Service 3R Enfants : accueil des enfants cérébro-lésés, âgés de 0 à 13 ans en rééducation, réadaptation, et réinsertion.
- Service 3R Ados : accueil des adolescents cérébro-lésés âgés de 14 à 20 ans en rééducation, réadaptation, et réinsertion.

ATTEINTES TRAUMATOLOGIQUES ET BRÛLURES :

- Service 0/6 ans : accueil des enfants polytraumatisés et brûlés, âgés de 0 à 6 ans, au sortir de l'hôpital, pour les soins de rééducation.
- Groupe famille : accueil des enfants polytraumatisés et brûlés, âgés de 0 à 6 ans, accompagnés d'un de leur parent, au sortir de l'hôpital, pour les soins de rééducation.
- Service Post-Aigu Moyens : accueil des enfants polytraumatisés et brûlés, âgés de 7 à 13 ans, au sortir de l'hôpital, pour les soins de rééducation.
- Service Post-Aigu Ados : accueil des enfants polytraumatisés et brûlés, âgés de 14 à 20 ans, au sortir de l'hôpital, pour les soins de rééducation.
- Service Hospitalisation de Jour Adultes : accueil d'adultes brûlés

➤ Les Services Généraux

- Le Service Cuisine :

Les repas sont pris dans les salles à manger affectées à chaque groupe

- Les Agents de Service (Ménage)
- Le Service Entretien

➤ Accueil / Standard

Le standard est ouvert de :

8 h 00 à 17 h 00 le lundi
8 h 30 à 17 h 30 le mardi et jeudi
8 h 30 à 17 h 00 le mercredi
8 h 30 à 16 heures le vendredi

et vous oriente dans les démarches à effectuer à l'arrivée de votre enfant.
Vous pouvez également demander des bulletins de situation à l'accueil.

➤ **Le Secrétariat Médical**

- Secrétaire des Docteurs REDON et GODMER (**secteur Neuro**) :
Camille DEJOUX

- Secrétaire des Docteurs EYRAUD et GODMER (**secteur Neuro**) :
Séverine MARQUETTE

- Secrétaires des Docteurs ARIAS, CHARVOLIN et TAVERNIER (**secteur
Brulologie enfants et Orthopédie**) :

Amanda RONZIER

Valérie MARTI

Murielle DARVE, secrétaire coordinatrice

- Secrétaire des Docteurs TAVERNIER et ARIAS (**secteur brulologie Adultes en
hospitalisation de Jour**) :

Jade DE ABREU (sauf le vendredi après-midi)

2. 2 INFORMATIONS GENERALES

➤ **Les formalités à l'arrivée**

Lors de l'admission, nous vous remercions de vous munir des pièces suivantes :

- carte nationale d'identité (parent et enfant)
- livret de famille justifiant du lien de parenté des enfants
- carte vitale et attestation
- prise en charge mutuelle ou CSS, si vous en possédez une
- chèque de dépôt de garantie (pour les hospitalisations complètes)
- pour les parents divorcés ou séparés, copie du jugement mentionnant la garde de l'enfant.

➤ **Le dossier médical**

Les informations médicales recueillies lors d'un séjour sont saisies dans une base de données informatique. La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés vous garantit un droit d'accès à ce dossier auprès du directeur de l'établissement. Des formulaires spécifiques doivent être complétés, signés et adressés au secrétariat de direction (pour les mineurs) ou au secrétariat du service Hospitalisation de Jour Adultes. Les copies sont à la charge des patients ou de leurs parents.

➤ **Les frais d'hospitalisation**

Ils sont pris en charge par votre Caisse de Sécurité Sociale à 80 % ou à 100 %.

« Aucun autre frais que ceux correspondant à des prestations de soins rendues ou, le cas échéant, à des exigences particulières que vous auriez sollicitées ne peut vous être facturé. Le montant de ces exigences particulières, dont la liste est strictement définie par la réglementation et comprend notamment l'accès à une chambre parent/enfant, à un hébergement en Maison des Familles ou au service Restauration, doit vous être communiqué avant la réalisation de la prestation de soins ».

Conformément à l'arrêté n° 2023-18-0701 de l'Agence Régionale de Santé de Rhône-Alpes, les tarifs médicaux pratiqués par notre établissement sont les suivants :

Rééducation/appareillage/couture :

- Hospitalisation complète : 655,23 euros par journée
- Hospitalisation de jour spécialisée (hospitalisation à temps partiel) : 403,66 euros par journée

Consultation auprès d'un de nos médecins spécialistes (traitement ambulatoire) :
25,13 euros

* **Si votre enfant ou vous-même ne bénéficiez pas du régime de l'affection longue durée tel que reconnu par votre caisse primaire d'assurance maladie**, vous devez vous acquitter du ticket modérateur correspondant à 20% du prix de journée, soit :

131,05 euros par journée d'hospitalisation complète,
80,73 euros par journée d'hospitalisation de jour,
5,03 euros par consultation.

* **Si votre enfant ou vous-même bénéficiez du régime de l'affection longue durée tel que reconnu par votre caisse primaire d'assurance maladie**, vous devez vous acquitter, uniquement en cas d'hospitalisation complète, du forfait journalier de 20 euros par journée d'hospitalisation.

* **Tiers-payant** : nous ne pratiquons le tiers-payant, si vous disposez d'une assurance de couverture complémentaire de santé, qu'en cas d'hospitalisation complète. A défaut, les sommes mentionnées plus haut vous seront facturées.

Dépôt de garantie en cas d'hospitalisation complète : Pour les patients de plus de 6 ans, un chèque de 450 euros est demandé au titre d'un dépôt de garantie. Il en est de même, quel que soit l'âge du patient, en cas de prêt de matériel appartenant à notre établissement. Si le matériel prêté est coûteux, un dépôt de garantie d'un montant supérieur peut vous être demandé.

➤ **Les Permissions de Week-End**

Tout départ a lieu le vendredi après la totalité des soins, sauf dérogation.

Pendant l'hospitalisation de votre enfant, seuls le médecin et son équipe de soins peuvent :

- l'autoriser à partir le week-end en tenant compte bien sûr de son état de santé ;
- lui attribuer des congés thérapeutiques lors des vacances scolaires.

L'heure limite de 16 heures (le vendredi et 17 heures les autres jours de la semaine) ne peut être avancée pour des raisons juridiques de transfert de responsabilité. Par conséquent, aucune dérogation avant 16 heures ne peut être accordée.

Les heures normales de retour de week-end sont les suivantes :

- soit le dimanche : avant 18h45 pour le repas
 avant 20h00 si l'enfant a dîné chez lui.
- Soit le lundi matin : à 8h30

Attention : Les sorties en week-end doivent être signalées sur le « cahier week-end » Au moment de son départ, il sera remis au patient ou à l'adulte qui vient le chercher, une ordonnance pour les médicaments, les soins, ainsi que pour la kinésithérapie si nécessaire. Les retours week-end se font dès le dimanche soir, sauf dérogation.

➤ **Les Visites**

Les visites sont autorisées tous les jours jusqu'à 20 heures en tenant compte bien sûr de la rééducation, l'école, les activités et le rythme de l'enfant.

Attention : vous devez signer un « cahier de visite » chaque fois que vous venez rendre visite à votre enfant à l'arrivée et au départ (pour faire valoir vos droits auprès des assurances qui peuvent vous réclamer des justificatifs).

➤ **Les Congés Thérapeutiques**

Des congés thérapeutiques sont accordés aux enfants, en fonction des vacances scolaires de notre Académie. Les congés thérapeutiques sont parfois incompatibles avec un court séjour et restent toujours soumis à l'avis médical. Ils ne sont pas un « dû ».

➤ **Le linge**

Le Centre se dégage de toute responsabilité en cas de perte ou de vol ; aussi, il faut éviter le linge de valeur, les marques à la mode.

Dans le cadre du traitement des brûlures, les patients doivent avoir un peignoir de bain et un maillot de bain.

L'entretien du linge n'est pas assuré par le centre. Tous les enfants hospitalisés doivent par conséquent apporter un sac pour leur linge sale.

➤ **Le téléphone**

La famille peut également joindre l'enfant grâce à une ligne directe attribuée à chaque groupe. (cf : *répertoire téléphonique dans ce livret*)

➤ **Le courrier**

Le courrier part quotidiennement ; il faut déposer les lettres avant 15h30 à l'accueil. Le standard vend des timbres.

➤ **Distributeurs de boissons, friandises et sandwiches**

Dans la salle d'attente des familles, chacun peut consommer des boissons chaudes ou rafraîchissantes ainsi que des confiseries ou des sandwiches.

➤ **Les objets de valeur**

Important : Le Centre Romans-Ferrari est un lieu public et **le risque de vol existe** ; ne confiez à votre enfant ni sommes importantes, ni objets de valeur. Le Centre décline toute responsabilité en cas de disparition ou de vol.

➤ **Les repas**

Si vous souhaitez déjeuner au centre lors d'une visite à votre enfant pendant la semaine, vous devez impérativement acheter des repas à l'accueil.

Il n'y a pas de restauration au self le week-end.

Seuls les pères et mères ainsi que les frères et sœurs des patients hospitalisés peuvent bénéficier de ces repas. Une carte repas doit être achetée à l'accueil (7 euros).

Nb : Laits infantiles 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} âges. Si vous souhaitez que votre enfant bénéficie d'un lait particulier (bio, végan, marque, etc...) autre que celui attribué par l'établissement, **vous pouvez le fournir à vos frais**, sous condition du respect des normes sanitaires et des prescriptions médicales.

➤ **La sortie définitive**

La date de départ de votre enfant est fixée par le médecin affecté à son Unité de Soins. Les sorties ont lieu en général le vendredi après-midi, sauf exception.

Selon l'état de santé de votre enfant et selon vos possibilités, votre enfant pourra rentrer en voiture. Le VSL est soumis à avis médical et entente préalable de la Caisse Maladie.

Avant de partir, le patient aura en sa possession ses ordonnances et son carnet de santé.

A la suite de votre départ, un questionnaire de satisfaction vous sera envoyé sur l'adresse mail renseignée lors de l'enregistrement, dans le but d'améliorer notre fonctionnement.

3. LA MAISON DES FAMILLES

Le Centre dispose de 7 chambres et de 4 studios, en priorité pour les familles qui sont éloignées. Le nombre de logements étant malheureusement limité, nous ne pouvons pas satisfaire toutes les demandes. Le tarif est de 12 € la nuit pour une chambre simple, 16 euros la nuit pour une chambre simple avec lit accompagnant et 24 € la nuit pour un studio. Le règlement se fait une semaine à l'avance auprès de l'accueil.

Si vous souhaitez en bénéficier, contactez Mme THOMAS à la Maison des Familles le plus rapidement possible au **04.37.85.57.07**, afin de vérifier la disponibilité.

Le parent logé en maison des familles et dont un enfant est hébergé sur le Centre en hospitalisation peut prendre ses repas en salle « Passerelle » à midi (et au réfectoire aux autres horaires) aux tarifs suivants :

- Petit-déjeuner : 2 € - service de 7h30 à 8h30
- Déjeuner (la semaine) : 7 € - service de 11h30 à 13h00
- Dîner (la semaine) : 7 € - service de 18h30 à 19h00

Pas de repas délivrés le week-end.

Les cartes sont à payer et à réserver à l'accueil (selon les horaires indiquées page 4).

En outre, le parent logé bénéficie de la cuisine aménagée de la maison des familles.

4. CHAMBRES MERE / ENFANT

Le Centre dispose d'un service « groupe famille » donnant accès à une salle de bains pédiatrique.

Le tarif est de 20,00 € la nuit (à régler d'avance)

Les repas peuvent être pris en salle « Passerelle » à midi et au réfectoire aux autres horaires. Les tarifs sont ceux indiqués dans le paragraphe 3.

5. LES REGLES DE VIE

Chaque enfant ou adolescent est accueilli au Centre Romans-Ferrari dans un groupe de vie, pour lui permettre de vivre au mieux son séjour, de se soigner et de mener à bien son projet scolaire.

En cela, il a des droits, et des **devoirs** qui engagent sa responsabilité.

➤ **Le droit d'expression**

Comme le droit à la liberté, il s'arrête où commence le respect de l'autre : tout acte ou propos à connotation raciste, xénophobe, sexiste, ou autre, qui met en cause l'intégrité physique ou psychologique de la personne, est proscrit. Tout manquement peut être sanctionné, selon l'application de la loi.

➤ **Le respect d'autrui**

Le respect de la personne et des biens s'impose à tous, et à l'égard de tous.

Le respect de soi, c'est avoir le souci d'une tenue correcte, du soin apporté à ses affaires personnelles, et aux matériels mis à disposition.

➤ **Le respect des rythmes**

Un établissement a des rythmes et fonctionne selon des horaires, dont chaque patient est dûment informé : il doit s'y conformer strictement, pour l'ensemble des événements quotidiens (lever, repas, soins, classe, coucher...). Souvenez vous toujours que le respect des horaires, c'est le respect de l'autre.

➤ **Le respect des lieux et des matériels**

Les locaux et matériels mis à la disposition des patients et des professionnels le sont pour une meilleure prise en charge du soin ; à ce titre, les dégradations, vols ou usages détournés, sont formellement proscrits sous peine de réparations.

➤ **Objets dangereux**

Toute présence dans l'établissement d'objets dangereux, armes ou autres, est interdite : tout objet ainsi découvert sera immédiatement confisqué. Dans le cas d'une arme, il est rappelé que la loi poursuit les détenteurs d'armes, suivant leur catégorie.

➤ **Produits illicites**

Conformément à la réglementation en vigueur, la détention et/ou la consommation de produits illicites est interdite. Ces substances sont par ailleurs un obstacle aux soins des enfants, tant sur le plan psychologique que physique. C'est pourquoi le Centre Romans Ferrari a décidé de protéger ces enfants fragilisés par une information-prévention régulière et des contrôles des substances toxiques.

➤ **Cigarette**

Il est strictement interdit de fumer dans les locaux du centre qui est un lieu public et un lieu de soins. L'adolescent fumeur devra faire part de sa situation au personnel encadrant à son arrivée à Romans-Ferrari. Une information médicale précisant les risques de la cigarette sur la guérison sera apportée au jeune. Cet échange se fera en présence des parents, de l'encadrement, et du directeur ou de son délégataire. Un accord pourra être passé et donnera lieu à un contrat. Les parents seront informés de tout manquement aux engagements pris.

ATTENTION : TOUTE UTILISATION DE TABAC A ROULER EST PROSCRITE.

➤ **Les autres règles**

- Les règles d'hygiène sont à respecter par tous : patients, proches, personnel.
- Il est interdit d'amener des animaux dans l'établissement.
- Les consignes d'incendie sont affichées dans tous les locaux de l'établissement ; il sera recommandé de garder son calme dès l'ordre d'évacuation, de suivre les ordres du personnel, de ne pas utiliser les ascenseurs.
- L'établissement accueille des enfants ; par conséquent, tout document à caractère pornographique est interdit et sera immédiatement confisqué.

6. COMMISSION DE REPRESENTANTS DES USAGERS

Cette commission se réunit au moins 4 fois par an. Elle est composée de vos représentants, nommés par le préfet, et de professionnels de l'établissement.

Si vous avez une question, une observation, une réclamation à faire, vous pouvez le faire par écrit auprès du directeur, qui transmettra.

7. LA CHARTE DE L'ENFANT HOSPITALISE

Le droit aux meilleurs soins possibles est un droit fondamental, particulièrement pour les enfants.

- 1)** L'admission à l'hôpital d'un enfant ne doit être réalisée que si les soins nécessités par sa maladie ne peuvent être prodigués à la maison, en consultation externe ou en hôpital de jour.
- 2)** Un enfant hospitalisé a le droit d'avoir ses parents ou leur substitut auprès de lui jour et nuit quel que soit son âge ou son état.
- 3)** On encouragera les parents à rester auprès de leur enfant et on leur offrira pour cela toutes les facilités matérielles, sans que cela entraîne un supplément financier ou une perte de salaire.
- 4)** Les enfants et leurs parents ont le droit de recevoir une information sur la maladie et les soins, adaptée à leur âge et leur compréhension, afin de participer aux décisions les concernant.
- 5)** On évitera tout examen ou traitement qui n'est pas indispensable.
On essaiera de réduire au minimum les agressions physiques ou émotionnelles et la douleur.
- 6)** Les enfants ne doivent pas être admis dans des services adultes. Ils doivent être réunis par groupes d'âge pour bénéficier de jeux, loisirs, activités éducatives adaptés à leur âge, en toute sécurité. Leurs visiteurs doivent être acceptés sans limite d'âge.
- 7)** L'hôpital doit fournir aux enfants un environnement correspondant à leurs besoins physiques, affectifs et éducatifs, tant sur le plan de l'équipement que du personnel et de la sécurité.
- 8)** L'équipe soignante doit être formée à répondre aux besoins psychologiques et émotionnels des enfants et de leur famille.
- 9)** L'équipe soignante doit être organisée de façon à assurer une continuité dans les soins à chaque enfant.
- 10)** L'intimité de chaque enfant doit être respectée. Il doit être traité avec tact et compréhension en toute circonstance.

Cette Charte a été préparée par plusieurs associations européennes à Leiden en 1988.

Notre équipe fait le maximum pour que le séjour de votre enfant soit le meilleur possible. Si toutefois vous rencontriez des difficultés, vous pouvez porter réclamation auprès du directeur de l'établissement, ou en écrivant à : *Commission de Représentants des usagers de l'établissement, s/c de M le Directeur, Centre Romans Ferrari – BP 10118 – 01701 MIRIBEL CEDEX* ».

REPertoire TELEPHONIQUE ROMANS FERRARI

DIRECTION	GROUPES EDUCATIFS
Directeur Général : C. DEBAT Directeur : J. LHERMENAULT Directeur Adjoint : P. CONVERT	Ne pas appeler pendant les temps de repas et de soins
ACCUEIL – STANDARD	Groupe Famille : 04.37.85.56.74 0-6 ans : 04.37.85.56.24 Post Aigu Moyens : 04.37.85.56.19 Post Aigu Ados : 04 37 85 56 28 SAS : 04.37.85.56.23
Tél : 04.37.85.56.56 Fax : 04.37.85.56.57	3R Enfants : 04.37.85.56.35 3R Ados : 04.37.85.56.21
BUREAU DES ENTRÉES	Hospitalisation de Jour Adultes
Tél : 04.37.85.56.36 Fax : 04.37.85.56.57	Dr R. TAVERNIER et Dr S. ARIAS <u>Secrétariat</u> : 04.37.85.56.83 <u>Coordinatrice</u> : 04.37.85.56.70
SECTEUR MEDICAL	Hospitalisation de Jour Enfants
Dr M. GODMER et Dr A.S. EYRAUD (Secteur Neuro) <u>Secrétariat</u> : 04.37.85.56.98	Neurologie : 04.37.85.56.97 Brulologie & Orthopédie : 04.37.85.56.91
Dr R. TAVERNIER Dr S. ARIAS, Dr L. CHARVOLIN (secteur Brulo + Ortho) <u>Secrétariat</u> : 04.37.85.56.16 <u>Consultations</u> : 04.37.85.56.80 <u>Coordinatrice</u> : 04.37.85.55.20	MAISON DES FAMILLES
Dr O. GRAVIL (Pédopsychiatre) Dr L. HAUTIN (Pédiatre) <u>Secrétariat</u> : voir liste ci-dessus en fonction du Médecin en charge de l'enfant	Réservation chambres : Mme P. THOMAS 04 37 85 57 07
ASSISTANTE SOCIALE	SECTEUR SCOLAIRE
Maryline TAVE Secteur Hospitalisation complète et Hospitalisation de jour Enfants 04.37.85.56.38	Directrice scolaire : V. BOUILLOUX <u>Secrétariat</u> : 04.37.85.56.42
Véronique AUBEL Secteur Hospitalisation de jour Adultes 04.37.85.56.50	CADRES DE SANTE
	Janique LE DOT Secteur Brulo-Ortho 04.37.85.56.40
	Alexandra HOARAU Secteur Neurologie 04.37.85.55.21
	CADRE DE REEDUCATION
	Aurélie LACROIX 04 37 85.56.54